

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26546**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Direction de projets ou établissements culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134g Art et patrimoine ; Art et communication, 323v Production à caractère artistique : mise en scène, 342n Etudes et projets d'expositions et de musées

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Les diplômés deviennent des cadres culturels qui conçoivent, produisent, administrent, diffusent et exploitent des projets artistiques et culturels.

Ils sont capables de diriger des équipes et /ou de travailler sur des projets.

Compétences ou capacités évaluées :

Recenser les différentes pratiques en matière curatoriale et, suivant les sujets traités, adopter une ligne de conduite

Prospecter, rechercher, choisir, négocier le prêt des œuvres en vue de l'exposition

Arbitrer les choix de conception et de réalisation de l'exposition

Participer à l'élaboration de la scénographie et de l'accrochage

Tenir compte des modes de financement

Evaluer les attentes et les besoins du public suivant l'exposition

Participer à l'élaboration de la stratégie de communication en amont et pendant l'exposition

Identifier les enjeux, les contraintes de production et de gestion.

Élaborer un calendrier de mise en œuvre de la production.

Réaliser un devis estimatif de la manifestation culturelle.

Faire respecter le calendrier de production de l'œuvre.

Définir et/ou suivre l'enveloppe budgétaire de la production du projet et en produire un bilan.

Contacteur et engager le personnel technique : établir les contrats de travail, les rémunérations, réaliser les déclarations préalables d'embauche.

Préparer et suivre toutes les étapes liées à la passation des marchés publics liés au projet, le cas échéant.

Rédiger et assurer le suivi des éléments juridiques du projet et le cas échéant en négocier les termes : contrats (auteur, concepteur, réalisateur, comédien, technicien, etc.) ; convention de coproduction et accord de production.

Vérifier les droits d'auteur et autres demandes d'autorisations de tournage.

Contrôler les factures, les dépenses pour réaliser un bilan de la production

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

Centres d'art, centres culturels, festivals, salles de spectacles, théâtres (publics/privés), compagnies de danse, de cirque, d'arts de la rue, sites culturels gérés par des associations loi 1901, des fondations d'entreprises, musées (publics/privés), des établissements publics, des entreprises du secteur culturel ou des collectivités territoriales, société de production cinématographiques...

Type emplois accessibles :

Commissaire d'exposition en institutions publiques ou privées

Critiques d'art

Directeur éditorial

Iconographe

Agent d'artiste

Guide conférencier

Organisateur et gestionnaire de manifestations culturelles

Coordinateur/chargé de projets culturels

Chargé de production et de diffusion artistiques

Assistant de direction de festivals

Assistant d'administration ou administrateur de compagnies ou de lieux culturels

Responsable de service éducatif ou culturel

Médiateur culturel, chargé des publics

Animateur du patrimoine

Chargé de mission en ingénierie culturelle
Chargé de développement culturel (milieu urbain ou rural)
Assistant/ Responsable de service culturel, au sein de structures variées
Chargé des relations avec les publics

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

E1107 : Organisation d'événementiel

Réglementation d'activités :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La mention Direction de projets ou établissements culturels propose 3 parcours :

- gestion des arts et de la culture
- Projets culturels dans l'espace public
- Sciences et techniques de l'exposition

Modalité d'accès : Master 1 : niveau bac +4, université, école de commerce, écol d'art, IEP.

Validation des acquis de l'expérience (VAE/VAP) : admission sur dossier

Description de la formation :

Les enseignements portent sur les disciplines majeures dans les secteurs du droit et de l'économie de la culture, de la gestion de production, du marketing ou encore des politiques culturelles.

Un cours sur l'actualité des arts et de la culture complète ce noyau originel ainsi qu'un séminaire d'interface où sont invités des professionnels des différents domaines de la culture.

Les cours répartis sur environ 250 heures s'organiseront autour d'enseignements de spécialisation théoriques et d'interventions de professionnels, de cas concrets et d'applications de savoir-faire précis (mécénat, projets culturels territoriaux, gestion, communication, recherche de financements, création d'entreprises culturelles, droit, fiscalité de la culture, management des établissements culturels, etc.). Un stage en entreprise obligatoire - de trois à six mois - complètera le cursus en donnant lieu soit à un rapport de stage soit à un mémoire théorique complémentaire au rapport de stage.

Le parcours "**Gestion des arts et de la Culture**" a la particularité d'être ouvert à la possibilité pour l'étudiant d'un contrat de professionnalisation pour une période d'alternance pendant son année de scolarité.

UE 1 : EP Actualités des Arts et de la Culture , EP Gestion de projets

UE 2 : EP Méthodologie de projets, EP Anglais spécifique

UE 3 : EP Création d'entreprise culturelle , EP Droit des métiers des Arts et de la Culture, EP Interface

UE 4 : Méthodologie de la recherche, insertion professionnelle

Le parcours "**projets culturels dans l'espace public**" propose :

UE 1 : Actualité de la création artistique ; Projets culturels ; territoires et populations

UE 2 : Gestion de projets culturels ; Droit et fiscalité ; Environnement technique de l'événement culturel ; Etat, collectivités territoriales & institutions européennes

UE 3 : Communication, relations publiques et médiation ; Analyse et conception de projets multimédias ; Institutions culturelles anglo-saxonnes (en anglais) ; Suivi pédagogique

UE 4 : Actualité des champs professionnels ; Analyse des politiques culturelles

UE 5 : Production de projets culturels ; Administration de projets culturels ; Atelier de production d'un événement ; Tourisme et développement culturel ; Forum "Métiers des Arts et de la Culture"

UE 6 : Actualité culturelle internationale (en anglais) ; Suivi pédagogique & stage ; Mémoire de stage

Le parcours "**Sciences et techniques de l'exposition**" (STE)

UE1 Histoire et actualité de l'exposition : Histoire des expositions et Actualité du patrimoine et de l'art contemporain.

UE2 Problématiques de l'exposition : Commissariat d'exposition, Réalisation d'un projet : art contemporain ou patrimoine, Édition, Médiation des œuvres.

UE3 Communication : Actualités culturelles européennes (en anglais), Communication, actions culturelles et médiation, Analyse et conception de projets multimédia.

UE4 Arts et Cultures : Esthétique, Pratique de l'exposition.

UE5 Management et projets professionnels : Production, conception et fabrication, Scénographie, Stage-Mémoire de fin d'études, Forum les lundis de l'art contemporain.

UE6 Administration : Droit, Gestion, Préparation au concours ou gestion d'entreprises culturelles

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'accréditation 22 mars 2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://orive.univ-paris1.fr>

Autres sources d'information :

[Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12, place du Panthéon 75005 PARIS]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :